

Fiche de poste

Technicien en assainissement non collectif (ANC) et eau potable (AEP)

Finalité

Exécuter les missions de contrôle réglementaire des installations d'ANC pour lutter contre l'insalubrité publique et œuvrer pour la préservation de l'environnement.

Soutenir le service technique eau potable sur l'ensemble de ses missions.

Définition du métier

Pour le compte de la collectivité compétente en assainissement non collectif et sous la responsabilité du responsable du syndicat :

- Réaliser les contrôles de la conformité réglementaire des dispositifs d'assainissement non collectif
- Exécuter les vérifications de conception et de bonne exécution des travaux
- Exécuter les vérifications périodiques des installations existantes
- Suivre l'instruction administrative des dossiers (prises de rendez-vous, informations des usagers, rédaction des rapports, réponses aux consultations des autres acteurs, etc.)
- Suivre et mettre en œuvre les obligations de travaux de mises aux normes.

Mission secondaire : Pour le compte de la collectivité compétente en eau potable et sous la responsabilité du responsable du syndicat :

- Soutenir ponctuellement le service technique eau potable.
- Intervenir sur les tâches d'entretien des bâtiments de la collectivité et toutes autres tâches des services techniques

Activités

Détail des missions ANC:

- S'assurer de la conformité réglementaire des projets d'installation d'ANC sur la base des dossiers soumis au SPANC, et le cas échéant rédiger l'attestation du projet d'ANC en cas de demande de permis de construire
- Vérifier la conformité réglementaire des ouvrages d'ANC lors de leur mise en œuvre
- Réaliser périodiquement le contrôle de fonctionnement et d'entretien des systèmes d'assainissement non collectifs
- Dans le cadre des transactions immobilières, répondre aux sollicitations et réaliser, si besoin, le contrôle de fonctionnement et d'entretien
- Informer les usagers des problématiques relatives à l'assainissement et à la réglementation
- Suivre les opérations de réhabilitation avec les partenaires institutionnels (agence de l'eau, service de l'État du Conseil Général, etc.)
- Activité renseignée si mission exercée par le SPANC : Suivre les opérations d'entretien proposées par le SPANC

- Travailler en collaboration avec les partenaires et prestataires extérieurs (zonages d'assainissement, documents de planification, périmètres de protection, etc.)
- Se tenir informé de la veille réglementaire et technique

Détail des missions secondaires AEP :

- Intervenir sur la maintenance du réseau AEP
- Relève des compteurs généraux et abonnés
- Entretien des espaces verts du siège du syndicat et de ses annexes sur le territoire

Compétences requises

Savoirs :

- Cadre technique et réglementaire des installations individuelles et collectives de l'assainissement non collectif
- Rôle et missions du SPANC
- Connaissances en traitement des eaux usées
- Maîtrise des principes de fonctionnement des systèmes d'ANC (traditionnelles et agréées) mais aussi d'assainissement collectif
- Notions d'hydraulique, hydrologie, pédologie et des caractéristiques des sols
- Notions en droit des sols, urbanisme, schémas d'assainissement permis de construire autorisation de travaux, etc.
- Techniques de communications et pédagogie

Savoir-faire et savoir être :

- Savoir travailler en équipe
- Savoir s'organiser et gérer les priorités
- Qualités rédactionnelles
- Gérer les situations de stress
- Respecter la confidentialité
- Capacité d'écoute et de communication, de collaboration et d'argumentation avec les différents acteurs

Autre

- Permis B indispensable et permis C souhaitable.
- Niveau d'études attendu : Niveau 5
- Aptitude à alterner le travail de bureau et le travail de terrain

HORAIRES : 35 heures

LIEU DE TRAVAIL : Syndicat Intercommunal de la Vallée du Job
Rue du Foyer – Bout de Fontagnères
31160 ASPET

POSTE A POURVOIR : dès que possible

DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES : 08/04/2023